

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du LOIRET
Commune de LOMBREUIL

ARRETE FAVORABLE PORTANT SUR
UNE DEMANDE DE DECLARATION
PREALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA
COMMUNE

Dossier déposé le : 20/03/2024

Complété le : 20/03/2024

Par : EDF ENR
représentée par Monsieur DECLAS BENJAMIN

Demeurant à : 43 Rue du Saule Trapu
91300 Massy

Sur un terrain sis : 118 Route de Jaugène
45700 LOMBREUIL

Pour : Pose de panneaux solaires

Cadastré : ZC69

Référence dossier

DP 045185 24 A0002

Le Maire,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1, L421-6, R421-1, R421-14 à R421-16,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD) de la Communauté d'Agglomération Montargoise et des Rives du Loing (AME) en vigueur depuis le 27 juillet 2020,

Vu la demande susvisée,

ARRETE

Article 1 :

La présente demande de Déclaration préalable fait l'objet d'une décision favorable, sous réserve des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2 :

Le demandeur est invité à suivre les recommandations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ci-annexées pour les panneaux photovoltaïques.

Fait à LOMBREUIL, le 28 Mars 2024
Le Maire,
Eric GODEY

